

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 9 février 2017

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Gérard GAZAY - Eric LE DISSES.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 014-1560/17/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'association Observatoire Immobilier de Provence et paiement de la cotisation 2017

MET 17/2654/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Observatoire Immobilier de Provence (OIP) association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, a pour vocation de réunir en son sein l'ensemble des professionnels qui interviennent sur le marché de l'immobilier.

Elle a pour but d'une part d'analyser les caractéristiques et l'évolution de ce marché et d'autre part de porter le résultat de ces analyses à la connaissance de ses adhérents.

L'OIP est donc une source d'informations indispensable, permettant d'appuyer une politique de développement économique sur une bonne connaissance des marchés immobiliers.

La Métropole a adhéré à l'OIP par délibération ECO 008-590/16/CM du 30 juin 2016. Il convient de renouveler cette adhésion.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

**Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017**

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est utile pour la Métropole de disposer des analyses du marché immobilier indispensables à la définition d'une politique économique.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence à l'Observatoire Immobilier de Provence ainsi que le paiement de la cotisation 2017 d'un montant de 2 486 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires en 2017 sont inscrits au Budget de la Métropole d'Aix- Marseille Provence – Sous Politique B320 – Nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 9 Février 2017
Reçu au Contrôle de légalité le 20 Février 2017